

La loi 10 et la Pleine citoyenneté

Denise Fortin
Symposium sur la citoyenneté

Novembre 2014

Portrait général - Loi 10

- ▶ Objectifs généraux du PL-10
- ▶ Abolition des Agences- Création des « Centres intégrés de santé et de services sociaux » (CISSS)
- ▶ Changements relatifs aux conseils d'administration des établissements publics
- ▶ Pouvoirs accrus au ministre de la Santé et des Services sociaux



Pleine citoyenneté

- ▶ Définition
- ▶ Modélisation d'une vision clinique de la psychiatrie centrée sur la pleine citoyenneté
- ▶ Matrice des services cliniques
- ▶ Perspective citoyenne – les services intégrés
- ▶ Pratique et politiques centrées sur l'action sociale



Objectifs généraux du PL-10

- ▶ Modification à l'organisation du réseau de la santé et des services sociaux;
- ▶ Modification aux règles de gouvernance par des changements de structures;
- ▶ Amélioration de l'efficacité, l'efficience, la sécurité, l'accessibilité et la qualité des soins et services par une gestion centralisée (article 1);
- ▶ Intégration régionale des services sociaux et de santé par l'abolition des agences et la création d'établissements régionaux (CISSS);
- ▶ Redéfinition des conseils d'administration et droit de regard accru du Ministre sur la gestion des établissements.



Abolition des Agences – création des CISSS

- ▶ Diminution de la taille du réseau de santé et des services sociaux par l'abolition du palier des agences de santé (1 des 3 paliers);
- ▶ Diminution du nombre d'établissements par la création d'un établissement - CISSS par « région socio sanitaire »;
- ▶ 28 CISSS au lieu de 182 établissements;
- ▶ Montréal fait exception avec 5 CISSS et 4 établissements suprarégionaux - CHUM, CUSM, Ste-Justine, Institut de cardiologie de Montréal. (article 7);



Changements relatifs aux conseils d'administration des établissements publics

- ▶ La nomination, la composition, la portée, la durée des mandats... tout cela est défini par la loi;
- ▶ Le mandat actuel des membres de CA prendra fin le 31 mars;
- ▶ Les nouveaux conseils auront 13 ou 15 membres (selon le type d'installations du CISSS);
- ▶ Les membres sont nommés par le Ministre sur la base de recommandations spécifiques pour une durée d'au plus trois ans;
- ▶ Le président, nommé par le Ministre, parmi les membres indépendants, aura un mandat de deux ans.



Changements relatifs aux conseils d'administration des établissements publics

Les membres seront sélectionnés par un comité d'experts selon les balises suivantes:

- ▶ Gouvernance et éthique;
- ▶ Ressources humaines;
- ▶ Vérification et performance;
- ▶ Services sociaux;
- ▶ Qualité, gestion des risques, ressources immobilières et informationnelles;
- ▶ Jeunesse



Composition des CA des CISSS

Membres nommés par le Ministre

- ▶ Le PDG de l'établissement régional;
- ▶ Une personne membre du CMDP autre qu'un omnipraticien;
- ▶ Une personne membre du CII;
- ▶ Une personne membre du CM;
- ▶ Un médecin du département régional de médecine générale;
- ▶ Une personne membre du comité des usagers ;
- ▶ Une personne de l'université de son RUIS lorsqu'il s'agit d'un CISSS universitaire;
- ▶ Huit personnes indépendantes lorsque l'établissement opère un centre hospitalier universitaire, sept sinon.



Composition des CA des CISSS

- ▶ S'assurer de la représentativité effective des différents secteurs et pans démographiques;
- ▶ Répondre à la parité hommes-femmes;
- ▶ Un membre observateur sans droit de vote pourrait être nommé par le Ministre à la demande d'une fondation de l'établissement en cause;
- ▶ Outre les indemnités et allocations, les membres pourront désormais recevoir une rémunération fixée par le gouvernement.



Pouvoirs accrus du Ministre

- ▶ Le Ministre pourra prescrire les règles relatives à la structure organisationnelle de la direction de l'établissement ou toute autre mesure qui permettra d'en assurer une meilleure organisation ou la saine gestion de ses ressources;
- ▶ La restructuration administrative devra se réaliser au plus tard 6 mois suivant l'entrée en vigueur de la loi;
- ▶ Le Ministre pourra émettre des directives s'adressant à un CISSS ou un établissement suprarégional portant sur les objectifs, les orientations et les actions de cet établissement.



Pouvoirs accrus du Ministre

- ▶ Un droit particulier s'exercera par le Ministre en matière de gestion des ressources lorsque les besoins d'optimisation le justifient;
- ▶ En cas de gestes incompatibles posés par un PDG, un PDGA ou un conseil d'administration, le Ministre pourra remplacer celui-ci, assumer certaines responsabilités du CA pour une période d'au plus 180 jours;
- ▶ Le Ministre sera responsable d'établir les règles budgétaires des établissements et d'identifier les montants de dépenses de fonctionnement allouées par «programmes- services».



Peine citoyenneté

- ▶ Le concept de « **Pleine citoyenneté** » veut garantir aux personnes qui requièrent des soins et services une implication optimale compte tenu de leur état de santé;
- ▶ La « **Pleine citoyenneté** » doit guider nos pratiques cliniques en termes d'intégrité personnelle et sociale, de contribution à la communauté, de droits et de liberté de choix des personnes.



Pleine citoyenneté

- ▶ Au sein d'une collectivité, la pleine citoyenneté consiste, pour les individus qui la composent, en la possibilité de jouer un rôle actif dans le respect de leurs droits, devoirs et capacités;
- ▶ L'exercice de la pleine citoyenneté fait donc appel à la solidarité et à la place que notre collectivité accorde à chaque individu.



Modélisation d'une vision clinique de la psychiatrie centrée sur la pleine citoyenneté

Communauté

Enseignement, recherche et évaluation

Rétablissement

Pratiques cliniques en partenariat avec la personne et les proches

PLEINE CITOYENNETÉ

Pratiques politiques centrées sur l'action sociale

Psychiatrie citoyenne

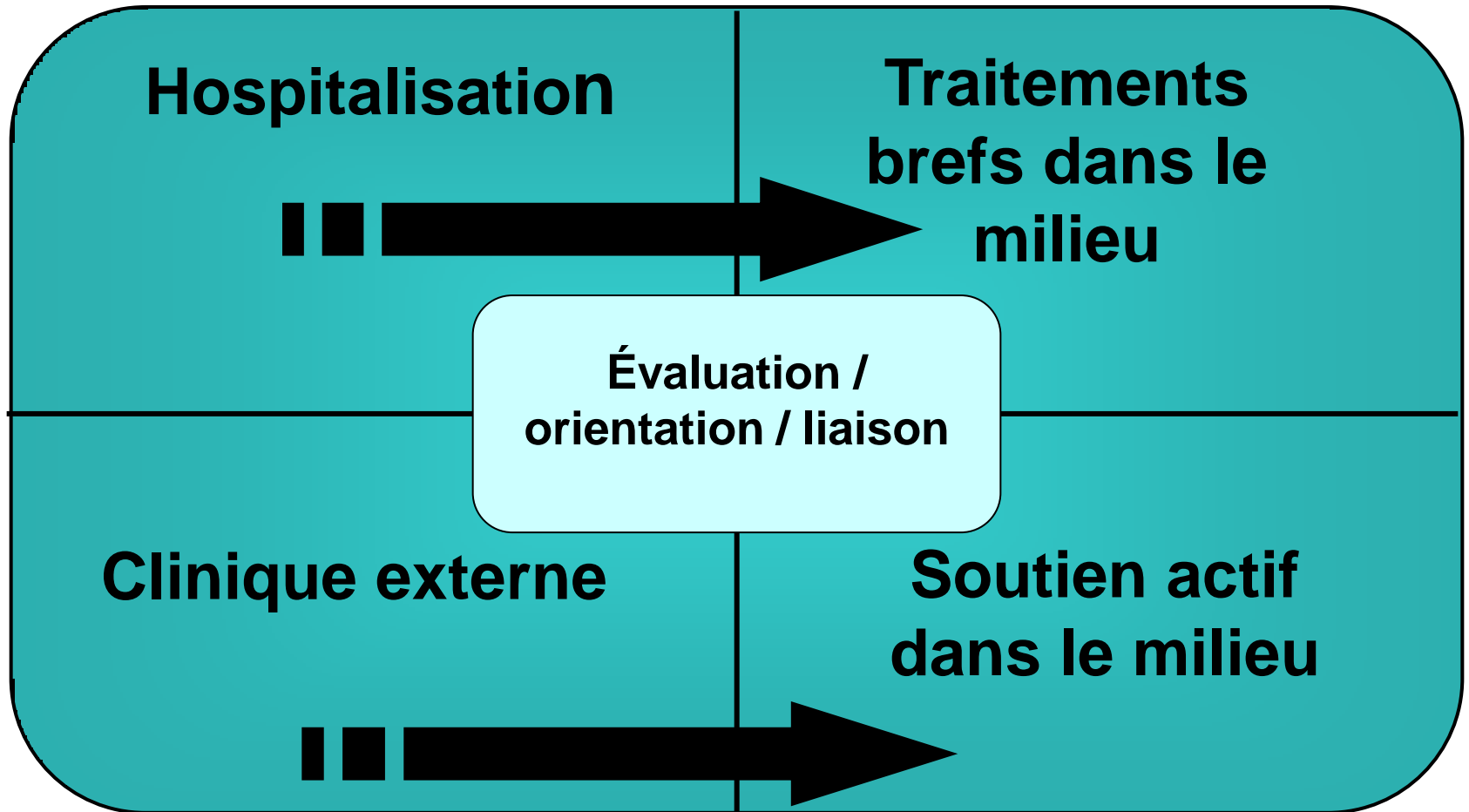
Pratiques organisationnelles centrées sur les partenariats et l'intersectoriel

Culture

Vision globale de la santé



Matrice des services cliniques



Perspective citoyenne – les services intégrés

Selon l'OMS, l'intégration peut être comprise comme une façon de:

- ▶ Réduire les duplications inutiles;
- ▶ Exercer un contrôle des pertes;
- ▶ Avoir une synergie facilitant la résolution des problèmes de santé avec une plus grande efficacité;
- ▶ Choisir des interventions plus appropriées à des problèmes complexes comportant de multiples facettes;
- ▶ Offrir une démarche de santé centrée sur les personnes et sur leur satisfaction.



Perspective citoyenne – Les services intégrés (suite)

L'intégration est utilisée pour identifier et mettre en place une variété d'actions qui doivent être intimement reliées entre elles, ceci afin d'assurer une gestion efficace des services envers les personnes en soins, dans le cas d'une maladie donnée, ou pour un problème donné.

- ▶ Dans une organisation de soins, l'intégration peut impliquer des arrangements de travail entre partenaires;
 - ▶ Afin d'optimiser l'impact des interventions par l'harmonisation des activités dans un programme spécifique.
 - ▶ Pour l'Institut universitaire en santé mentale de Montréal:
 - Hospitalisation à domicile
 - Intervention en amont de l'urgence
 - Psychiatrie légale et intervention préventive
 - Pratiques de pointe avec les partenaires de l'Institut réseau
-



Pratique et politiques centrées sur l'action sociale

Pour favoriser la Pleine citoyenneté, nous nous associons aux acteurs du milieu:

- ▶ Nous reconnaissons le savoir expérientiel des patients-partenaires et de leurs familles dans les soins, la recherche, l'enseignement et les impliquons dans ces missions et dans nos différents projets;
 - ▶ Nous travaillons avec nos CSSS, nos cliniques médicales, nos organismes communautaires, nos politiciens, nos policiers, nos services de justice, notre CRDI et notre CRD en dépendance-Institut universitaire;
 - ▶ Nous collaborons avec tous les acteurs à l'amélioration des déterminants et de l'état de santé de nos populations.
-



Pratiques et politiques centrées sur l'action sociale

Pour favoriser la Pleine citoyenneté:

- ▶ Nous participons à des forums citoyens locaux et internationaux avec nos partenaires et nos communautés;
- ▶ Nous adoptons une orientation verte pour laquelle nous avons été finalistes au prix « Développement durable » de l'AQESSS;
- ▶ Nous honorons notre histoire et rehaussons notre patrimoine avec nos stations historiques et nos événements culturels.



Merci et place aux questions





Institut universitaire
en santé mentale
de Montréal

L'Institut universitaire en santé mentale de Montréal offre des services spécialisés et ultraspecialisés en santé mentale.

Chef de file dans son domaine, il développe des savoirs par la recherche, l'enseignement et l'évaluation.

L'Institut universitaire en santé mentale de Montréal est membre du grand réseau d'excellence en santé de l'Université de Montréal.

IUSMM.CA

AFFILIÉ À
Université 
de Montréal

